



Ordonnance de télécom CRTC 2010-137

Ottawa, le 8 mars 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	365 (Aliant Telecom)	le 25 janvier 2010
Michaud Technologies Inc.	1	le 3 février 2010
Vidéotron ltée	30	le 29 janvier 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.